

Voirie - Équipements destinés à faciliter les déplacements des personnes non-voyantes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis plusieurs années, la Ville met en place des aménagements spécifiques pour faciliter les déplacements des handicapés et des personnes à mobilité réduite.

Ces aménagements sont réalisés en concertation avec les handicapés, notamment en associant leurs représentants à la Commission Municipale Accessibilité.

C'est dans ce cadre qu'un matériel de feux parlants est placé à l'essai sur une traversée de la rue de la Préfecture, à son carrefour avec la rue Mégevand. Il permet aux malvoyants ou aveugles de lancer un appel grâce à un émetteur et ainsi d'obtenir un message vocal leur indiquant la couleur du feu piéton et le nom de la rue à traverser.

Le matériel concerné -E.O. Guidage- à l'essai depuis 6 mois a donné toute satisfaction aux non-voyants et leurs représentants ont souhaité, à l'occasion de la Commission Accessibilité du 22 mars 1995, que le système soit maintenu sur ce site et étendu à d'autres sites.

Pour permettre une première tranche d'équipement, correspondant à six traversées de chaussées, le Conseil Municipal est invité à voter au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit de 110 000 F, à inscrire au compte 901.12/233.508.35000.

M. RÉGNIER : Il s'agit d'un nouveau matériel qui a été testé six mois au carrefour rue de la Préfecture, rue Mégevand avec les associations de non-voyants. L'expérience s'est avérée très positive et en accord avec ces associations, on a décidé de demander l'inscription au budget supplémentaire de la Ville de crédits pour aménager six carrefours nouveaux. Je pense qu'il faut le noter.

M. LE MAIRE : On inscrit donc 110 000 F au budget supplémentaire.

M. NACHIN : A-t-on prévu quelque chose pour permettre aux handicapés en fauteuil roulant de circuler sur les trottoirs de la ville ?

M. RÉGNIER : Il y a longtemps que c'est fait !

M. LE MAIRE : Ce n'est pas d'aujourd'hui. On améliore tous les ans un certain nombre de choses en accord avec les associations. Cela fait douze ans qu'on fait cela progressivement mais tu ne te promènes pas en fauteuil roulant donc tu ne peux pas savoir. J'ai rencontré souvent des handicapés et ils sont très satisfaits.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.